VILLE DE GENÈVE

Communiqué de presse du Conseil administratif

À l'attention des médias

4 novembre 2026

Proposition de quatre crédits pour la rénovation des bâtiments du patrimoine financier et administratif de la Ville

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal l'ouverture de quatre crédits, pour un montant total de 60'000'000 francs, destinés à financer les travaux de rénovation ou de remplacement des équipements vétustes et les travaux d'amélioration et de mises en conformité légales des bâtiments du patrimoine financier et administratif de la Ville.

Depuis plusieurs années, les besoins d'entretien des bâtiments de la Ville de Genève sont en constante augmentation. La présente demande fait donc suite à la PR-1577 du 26 juillet 2023, complétée par son amendement du 31 juillet 2024 et votée le 5 mai 2025, par laquelle le Conseil municipal a approuvé un crédit-cadre de 40 millions de francs, réparti à parts égales entre les patrimoines financier et administratif (20 millions de francs chacun).

Depuis l'adoption de la PR-1577, les constats établis concernant l'état du parc immobilier et l'avancement des opérations ont confirmé la nécessité de disposer de moyens financiers supplémentaires. Plusieurs facteurs structurels justifient l'octroi de crédits-cadres d'investissement permettant de mener des opérations de rénovation, de remplacement et d'amélioration des composants du parc immobilier de la Ville de Genève, allant bien au-delà du simple entretien. L'âge, la complexité et le volume de ce patrimoine nécessitent en effet des interventions de plus en plus importantes et régulières.

Vétusté des bâtiments et mises en conformité indispensables

Depuis 2023, un nombre important de travaux indispensables liés à la vétusté des bâtiments ont déjà été réalisés, sont en cours ou doivent être engagés à court terme. Cependant, aujourd'hui, le montant estimatif de ces opérations dépasse les moyens disponibles dans le crédit-cadre PR-1577. Pour mémoire, il s'agit de travaux nécessaires pour remplacer ou rénover des éléments vieillissants, afin d'éviter une dégradation des bâtiments et des installations, de garantir leur bon fonctionnement et d'accroître leur longévité.

Par ailleurs, parallèlement aux travaux directement liés à la vétusté, des interventions qui ne sont pas uniquement liées au remplacement ou à la rénovation d'éléments en fin de vie sont également indispensables. Il s'agit notamment de travaux rendus nécessaires par l'évolution des exigences légales et réglementaires, des prescriptions en matière de sécurité incendie et de sécurité des personnes, des exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou encore en lien avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de leurs installations.

Ces interventions, qui relèvent du champ de l'amélioration, n'étaient pas comprises dans le périmètre du crédit-cadre précédent, principalement destiné aux travaux liés à la vétusté et à la remise en état du patrimoine.

Moyens supplémentaires pour le patrimoine financier et administratif

Avec cette nouvelle demande, le Conseil administratif souhaite permettre à la Direction du patrimoine bâti de disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de l'une de ses missions essentielles : maintenir le patrimoine bâti de la Ville de Genève dans un état permettant d'en garantir la sécurité, la pérennité et la fonctionnalité, ainsi que la continuité des activités et des services qui y sont exercés au bénéfice de la population.

Ce crédit-cadre complémentaire donnera à la Direction du patrimoine bâti la capacité de planifier et de conduire les interventions indispensables dans des délais compatibles avec les exigences techniques, réglementaires et sécuritaires, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente des crédits engagés.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)
Mme Marjorie de Chastonay, vice-présidente du Conseil administratif, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch

Le Conseil administratif demande à Tamedia de renoncer aux licenciements annoncés

Après avoir pris connaissance à travers les médias du courrier envoyé il y a quelques jours par les sociétés de collaborateurs et collaboratrices de Tamedia à la direction romande de l'entreprise, révélant l'extrême brutalité du plan de licenciements en cours, le Conseil administratif s'inquiète du peu de respect manifesté par l'entreprise envers ses collaborateurs et collaboratrices.

Les autorités de la Ville de Genève sont particulièrement choquées par le choix de l'entreprise de procéder au licenciement ciblé de représentants du personnel ayant participé aux négociations sur le dernier plan social, mesure antisyndicale qui fait peser une menace claire sur toute personne qui défend les droits de ses collègues. Il est également préoccupant que les conditions négociées ne soient finalement pas respectées, les départs volontaires proposés n'étant pas pris en considération.

La Ville de Genève s'est, à de multiples reprises, inquiétée du démantèlement progressif des titres de presse romands de Tamedia, qui efface progressivement la voix des habitantes et habitants de Suisse occidentale et fait peser une menace sur la disponibilité d'une information plurielle au service de la démocratie. Alors que l'entreprise a tenté à chaque fois de minimiser la portée de ses décisions, force est de constater que la situation ne fait qu'empirer.

La régularité des vagues de licenciements, qui crée une atmosphère de peur permanente auprès des salariées et salariés, est d'autant plus regrettable qu'en parallèle la part de contenus locaux dans les titres romands du groupe diminue sans cesse au profit de contenus traduits de l'allemand, le plus souvent d'un intérêt limité pour le public local. Les contenus générés par l'intelligence artificielle sont également de plus en plus présents, au détriment des habitantes et habitants de notre région.

Alors que Tamedia continue à vider de leur substance des journaux historiques forts de plus d'un siècle et demi d'histoire et auxquels la population romande reste attachée, le Conseil administratif exprime sa solidarité envers les journalistes et autres professionnelles et professionnels des médias qui tentent encore de maintenir une offre d'information pertinente au sein du groupe malgré les conditions actuelles.

La Ville de Genève demande à Tamedia de renoncer aux licenciements en question et d'exprimer enfin clairement sa stratégie à long terme, en indiquant si les médias et le lectorat romands peuvent encore espérer y trouver leur place.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)
M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch